Rapport du Comité central sur l'exercice de 1885-1886

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali**

Band (Jahr): **69 (1886)**

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

I

Rapport du Comité central sur l'exercice de 1885-1886.

Messieurs,

Le rapport que nous avons l'honneur de présenter à votre Assemblée générale sera le dernier de la période de six années, pendant laquelle vous aviez confié à Genève la direction générale des affaires de la Société helvétique. Il constate un état réjouissant de notre association pendant cette phase de son existence. Vous allez en juger.

Notre avoir disponible s'est élevé, de la somme de fr. 5178,53, où il était arrêté au 30 juin 1885, à celle de fr. 5721,63 par laquelle solde aujourd'hui le compte de M. le questeur, qui vous sera soumis. A cet avoir s'ajoute la réserve inaliénable, instituée par l'art. 30*bis* des statuts, voté l'an dernier au Locle. Elle résulte des versements des *membres à vie,* autorisés à se libérer de toute cotisation ultérieure, moyennant le paiement d'une somme fixe. 14 membres ont annoncé vouloir se prévaloir de cette nouvelle disposition, et leurs apports se sont élevés au total de fr. 2100.

Le compte de la Commission de publication des Mémoires pour l'exercice échu solde par un boni de 25 c. Ce résultat remarquable témoignant de l'excellente gestion de la Commission vous encouragera à lui voter à nouveau, pour l'année qui débute, un crédit illimité.

La Commission géodésique dispose d'un crédit de fr. 15,000, alloué par la Confédération pour la continuation de travaux qui exigent un temps prolongé d'activité, et qui est réclamé pour l'année prochaine.

La Commission géologique a demandé, comme l'an dernier, une allocation de fr. 10,000 pour tendre à l'achèvement de son œuvre dont le terme n'est pas éloigné, sans qu'il puisse être exactement précisé. Cette demande a été transmise au Conseil fédéral.

La Commission des tremblements de terre s'inscrit pour un crédit de fr. 200, à prendre sur les fonds de la Société. Votre Comité central en recommande l'octroi à l'Assemblée.

La Commission de la fondation Schläfli a eu à délibérer tout récemment sur l'envoi d'un mémoire traitant de la question de la *Nagelfluh miocène*, mise au concours il y a un an. Le mémoire a paru répondre d'une manière satisfaisante à toutes les exigences du programme, en sorte qu'un prix de fr. 800 est proposé en faveur de son auteur. Vous entendrez tout à l'heure le rapport formulant ces conclusions, et vous aurez à vous prononcer sur elles avant l'ouverture du pli qui vous révélera le nom du lauréat.

Vous trouverez bon de continuer l'allocation de fr. 700 pour 1886-87 en faveur de la bibliothèque. Selon le vœu de notre questeur les comptes de ce service ont été arrêtés cette année au 30 juin pour correspondre à l'année financière de la Société helvétique.

Par les soins de M. le prof. Forel et de M. le questeur Custer, une circulaire a été adressée aux bibliothèques des écoles cantonales de toute la Suisse pour les inviter à s'abonner aux *Mémoires* de la Société. Cette invitation était accompagnée comme appât de l'offre d'un envoi gratuit d'anciennes collections de ces *Mémoires,* qui chôment sans utilité dans vos dépôts. Elle a reçu un certain nombre de réponses favorables.

Votre Comité central, voyant arriver le terme de ses fonctions, a cru devoir s'occuper de se trouver des successeurs, quoique ce mandat ne se trouve pas formulé parmi les devoirs que lui prescrivent nos statuts. Il est heureux de vous annoncer la réussite de ses recherches. Une réponse favorable nous est parvenue de la ville fédérale. M. le prof. Théophile Studer a bien voulu accepter la charge de présider le Comité central dont les fonctions doivent durer de 1886 à 1892. Les collègues que nous avons l'honneur de vous proposer pour l'assister sont MM. Johann Coaz et Edmond de Fellenberg, tous les deux résidant aussi à Berne. MM. H. Custer, questeur, et F.-A. Forel, président de la Commission de publication des Mémoires, rééligibles, vous sont présentés pour compléter le Comité, en remplissant leurs fonctions pour un nouveau terme réglementaire.

Nous avons le regret de vous apprendre l'envoi de la démission, fait par M. le prof. Albert Mousson, de ses fonctions de membre de la Commission des Mémoires et de président de la direction de la fondation Schläfli. Nous n'avons pas à vous détailler les grands services rendus à la Société helvétique par l'homme distingué qu'une santé affaiblie oblige à prendre un repos bien mérité. Ils motiveront sans doute un vote de gratitude de la part de cette Assemblée.

Vous regretterez aussi avec nous la démission de membre de la Commission de la fondation Schläfli que nous a fait parvenir M. Ernest Favre.

Nous avons l'honneur de vous proposer, pour combler ces vides, la nomination de MM. Ed. Schär, prof. à Zurich, et Ludwig von Fischer, prof. à Berne, comme membres de la Commission de publication des Mémoires, ce dernier remplaçant M. le prof. Th. Studer appelé aux fonctions de président du Comité central ; M. Henri de Saussure comme président de la Commission de la fondation Schläfli, et MM. Alb. Heim, prof. à Zurich, et Ch. Soret, prof. à Genève, comme membres de la dite Commission.

L'adoption du § 30 *bis* de nos Statuts par l'Assemblée générale du Locle a été considérée l'an dernier comme un motif déterminant pour vous proposer de faire inscrire la Société helvétique au Registre du commerce. Le code des obligations n'exige pas cette formalité pour une association comme la nôtre; mais il est opportun de l'y soumettre en vue d'éventualités diverses.

Vous aviez chargé votre Comité central d'étudier la question; il vous propose aujourd'hui de la résoudre par l'affirmative.

Les conditions à réaliser pour la régularisation de cette affaire se réduisent à une dépense insignifiante et faite une fois pour toutes, ainsi qu'à quelques légères modifications à nos Statuts dont nous vous donnerons connaissance en traitant de leur réimpression.

L'édition utilisée jusqu'à aujourd'hui est entièrement épuisée, il est donc nécessaire de la remplacer, en y introduisant les modifications apportées à son texte dans les réunions ultérieures de la Société. Les changements occasionnés par l'inscription au Registre du commerce y seront opérés en même temps, ainsi que ceux résultant d'une tradition graduelle qui tend quelquefois à prendre force de loi.

Ces modifications n'ont aucune importance majeure. Votre Commission préparatoire en a été nantie hier et a adopté à l'unanimité la rédaction que nous lui avons proposée et dont une correction définitive, avec une version allemande, pourront être confiées aux soins du Comité central.

Le projet de texte préparé par nous se trouve déposé sur le bureau. Lorsque vous le jugerez à propos, nous vous exposerons les quelques points sur lesquels il diffère de son devancier, et vous aurez à vous prononcer sur la question de lui donner votre approbation.

En même temps qu'une nouvelle édition des Statuts, il sera opportun de publier un rôle des membres mis à jour au moment présent et qui sera transmis à tous les membres de la Société avec la nouvelle rédaction du règlement.

Dans une Assemblée générale comme celle-ci, dont l'ordre

du jour est très chargé, le plus grand égard que puisse avoir envers vous le Comité central qui dépose aujourd'hui ses pouvoirs est d'apporter une extrême concision dans l'exposé toujours fastidieux de ses devoirs administratifs. Nous espérons avoir satisfait à ce desideratum et nous nous hâtons de clore ce rapport en faisant les vœux les plus fervents pour la prospérité de notre chère Société helvétique.